



Projet Pédagogique

de la filière préparant au
**Diplôme d'État d'Éducateur de
Jeunes Enfants**

Formation Diplômante de niveau III



SOMMAIRE

A. Une présentation de l'IRIS	3
1. Un constat	4
2. L'institut s'est donné des missions et un projet	4
3. L'engagement d'IRIS dans la recherche :	6
4. La formation permanente	7
5. Une pédagogie globale	7
6. L'évaluation :	8
B. La profession d'Éducateur de Jeunes Enfants	8
C. Organisation de la formation	10
1. Volume horaires des enseignements	12
2. parcours personnalisés de formation pour les personnes bénéficiant de dispense de certification ou d'allègement de formation	16
3. Mode de Validation	18
D. Conditions d'accès à la formation	18
1. Déroulement et règlement des sélections des candidats à la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants	18
2. Information du candidat :	19
3. L'admission en formation est conditionnée par des épreuves de sélection préalables	20
4. Décision :	20
5. Critères d'admission :	21
6. Calendrier :	21
7. Droits d'examen :	21
8. Validité :	21
9. Entretien avant entrée en Formation :	22



PROJET PEDAGOGIQUE

de la filière préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

Diplôme de niveau III délivré par la DRJSCS

Inscrit au RNCP et régit par les textes officiels suivants :

- Décret n° 2005-1375 du 3 novembre 2005 au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
- Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

A. Une présentation de l'IRIS

L'initiative de la création de l'institut revient à quatre personnes, deux issues du secteur psycho socio éducatif, une du champ de l'animation et l'autre des ressources humaines.

D'emblée, l'association de leurs motivations converge vers une volonté partagée de développer des actions de formations continues et initiales en faveur de professionnels du secteur psycho-socio-éducatif et de l'intervention à domicile. IRIS propose des actions fixées par un calendrier annuel dans ses locaux et in situ. Une adaptation des propositions aux possibilités des organismes qui sollicitent son intervention fait partie du dispositif global. Ainsi toute action de formation continue peut se concevoir selon deux organisations distinctes préétablies par l'IRIS ou adaptées au besoin du service. L'un et l'autre procédé cohabitent.

IRIS est un Institut de Ressources en Intervention Sociale, un centre de formation.

Les professionnels d'IRIS sont motivés par

- Le respect et la promotion des droits fondamentaux inscrits dans les textes nationaux et internationaux tels que le respect de l'individu, l'intégration des personnes handicapées, que l'handicap relève du handicap social ou du handicap physique ou du handicap mental.

- Soutenir l'exercice de la citoyenneté en favorisant le respect de l'intégrité et de la dignité de chacun,
- La participation entreprenante aux évolutions de la société en développant des capacités d'adaptation, de transformations des acteurs du social et en développant une double posture des professionnels d'IRIS impliqué dans des recherches du champ du social et impliquante pour les acteurs du social qu'ils accompagnent.
- Le soutien de la promotion individuelle

1. Un constat

L'appartenance d'IRIS aux champs socio-éducatif, médico-social et de la petite enfance permet un repérage favorable à l'innovation pédagogique :

- Le champ du social a besoin de professionnel qualifié
- La société évolue, se transforme
- Les professionnels en exercice ont besoin d'être accompagnés dans l'acquisition de nouvelles connaissances pour s'adapter aux transformations sociales
- Il y a une réelle pénurie de professionnels diplômés pour satisfaire les postes à pourvoir. Actuellement le rapport entre les effectifs de professionnels qualifiés sortant des dispositifs de formation et le nombre de postes à pourvoir ne permet pas la satisfaction de tous les postes.
- Il existe une nouvelle reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie (VAPE, VAE, ...)

2. L'institut s'est donné des missions et un projet

Les missions retenues dans la charte de création d'IRIS sont les suivantes :

- Favoriser une constante adéquation entre l'évolution sociale, l'évolution sociétale et les besoins d'accompagnement des professionnels que cela, nécessite.
- Réfléchir à des outils pédagogiques qui s'adaptent aux publics et aux problématiques des usagers auxquels ils se destinent.
- Favoriser la promotion sociale des professionnels qui sollicitent les dispositifs de formation proposés par l'IRIS.

Notre contexte contemporain est en constant changement. Son évolution, tant sociale que sociétale, suscite de nouvelles missions pour lesquelles lors de leurs formations initiales, les professionnels du travail social en exercice n'ont pas été préparés. Ces écarts entre la nouvelle réalité du terrain et les compétences professionnelles génèrent des tensions entre les professionnels et les usagers, entre la demande qu'ils perçoivent et la réponse qu'ils peuvent y apporter.

IRIS intègre ces dimensions à ses interventions et propose ainsi une pédagogie à la fois centrée sur l'analyse des besoins en formation et sur les compétences des professionnels, leur permettant d'être en adéquation avec les exigences de leur champ professionnel pour une adaptation sociale aux nouveaux publics, aux nouveaux enjeux sociétaux et aux nouvelles



missions confiées aux institutions.

- L'appartenance d'IRIS au champ social favorise une innovation pédagogique permanente et un repérage efficace des besoins du personnel et des adaptations nécessaires. L'accompagnement et ou le coaching s'adressent à des demandes individuelles d'évolution personnelle et professionnelle.
- La VAE s'adresse aux personnes ayant une expérience professionnelle et ou bénévole, voulant faire reconnaître leurs compétences acquises tout au long de leur pratique. Cette reconnaissance est validée par l'obtention de tout ou partie du diplôme sollicité. IRIS, institut de Ressources propose un accompagnement dans la démarche de validation des acquis et de l'expérience.
- IRIS accompagne ceux qui souhaitent entreprendre une formation diplômante à travers différents dispositifs de préformation.
- IRIS propose des actions de formation de différents niveaux depuis les préformations jusqu'à la formation des cadres de l'action sociale et médico-sociale, de la petite enfance.

Ainsi le contexte tant social que sociétal de la société contemporaine est en constante mutation, les champs de l'intervention sociale, médico social et de la petite enfance se trouvent fortement interpellés par ses diverses mutations.

Les procédures d'obtention des diplômes se trouvent également transformées, c'est ainsi que l'attribution d'un diplôme peut s'obtenir également à partir d'une validation de connaissances acquises pendant un processus de formation initiale, mais aussi en s'associant à la validation de connaissances acquises pendant l'exercice professionnel. Il s'agit de la Validation des Acquis et de l'Expérience.

Cette transformation nous semble satisfaire une nouvelle forme de reconnaissance de compétences et s'inscrire dans une dynamique de promotion sociale.

L'accompagnement individuel sur mesure vise à accompagner toute personne qui souhaite s'engager sur la voix du changement, de la réussite personnel. Il s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'un soutien extérieur pour franchir une étape professionnelle ou personnelle, de prendre une décision.

Les préformations permettent à des personnes désireuses d'entreprendre une formation d'un métier du social de la petite enfance, de confirmer ou d'infirmier leur projet de formation à partir d'un accompagnement à l'élaboration de leurs motivations, ainsi qu'à travers une préparation aux différentes épreuves de sélection et une sensibilisation au métier visé.

La formation des cadres est également importante, en effet les fonctions d'encadrement nécessitent des compétences spécifiques. IRIS propose des formations pour l'acquisition de compétences propres aux différents aspects de la fonction de direction, comme la gestion budgétaire, le recrutement, la prise de décision, l'animation d'équipe, les liens avec les partenaires, l'évaluation, les orientations nationales etc...

La formation des travailleurs sociaux permet d'aider les professionnels à faire face aux transformations de leur champ professionnel.

Le **CAFERUIS** permet d'acquérir des compétences et une légitimité nécessaires à la pratique de l'encadrement dans le secteur social, cette formation est validée par un diplôme. Elle contribue à la promotion sociale des individus ainsi qu'à leur professionnalisation.



Le DEEJE – Le Caferuis et le DEEJE, ces 2 formations diplômantes, sont construites dans une dynamique de formation en alternance de théorie et de pratique. Par cela IRIS accompagne les étudiants dans leur recherche de stage, qu'ils entreprennent dans un principe de recherche d'emploi. A cet effet des techniques d'élaboration de CV et de lettre de motivation leur sont proposées quand les candidats rencontrent une difficulté. IRIS propose une liste de lieu de stages partenaires. Une convention de partenariat est signée entre le centre et le terrain de stage. Cette convention permet d'assurer la qualité de l'organisation dans une dynamique apprenante et intégrative dans le métier et le secteur.

La recherche-action est une démarche, visant une transformation sociale, à partir de l'individu. Elle est au service de la pédagogie et de la recherche. Elle cible une théorisation des pratiques sociales. Elle au cœur des pratiques d'IRIS.

La recherche-action s'opère *in situ*, en vraie grandeur, sur le terrain.

La recherche-action est une recherche impliquée et impliquante, elle constitue un projet social doublé d'un projet scientifique, qui articule constamment une dimension sociologique : l'analyse de l'implication de l'auteur-acteur de sa recherche, de son action au sein des institutions et des rapports de l'individuel et du collectif dans le processus de changement social, avec une dimension épistémologique : la distanciation tant au niveau de ses propres pratiques et représentations sociales, que des problématiques rencontrées sur le terrain d'exercice.

Les mutations de notre environnement suscitent de nouvelles missions pour lesquelles, lors de leurs formations initiales, les professionnels en exercice n'ont pas été préparés. Ces écarts entre les nouvelles réalités du terrain et les compétences professionnelles génèrent des tensions entre les usagers des services et les professionnels qui y exercent et provoquent un décalage entre les compétences développées en formation initiale des professionnels et l'efficacité de l'action sociale. IRIS propose pour cela un accompagnement des professionnels à travers des actions de recherche-action et ou de formation-action. Le lieu professionnel devient alors le lieu d'observation, d'investigation, la source de réflexion des participants, le collectif de la session de formation étant alors le collectif de professionnels.

3. L'engagement d'IRIS dans la recherche :

L'Institut de Ressources en Intervention Sociale, composé de professionnels de terrain et de chercheurs (psychanalystes, psychologues, médecins, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, assistants de service social, puéricultrices, sociologues, psychopédagogues...), développe au sein de groupes de travail des recherches sur l'intervention sociale en articulant les pratiques de terrain aux connaissances actuelles relatives à la protection de l'enfance, au soutien à la fonction parentale, aux établissements d'accueil pour jeunes enfants et des secteurs social et médico-social et à la professionnalisation des professionnels de ces champs.

L'équipe de recherche de l'Institut de Ressources en Intervention Sociale, développe différents axes de recherche (dans une approche sociologique, psychanalytique, psychopédagogique) relatifs à l'intervention sociale et éducative en direction de l'enfance et de la famille.

4. La formation permanente

L'éducation permanente présente la particularité d'être simultanément continue (tout au long de la vie) et discontinue (interventions à des moments ponctuels).

IRIS intègre ces dimensions à ces modalités de propositions de formations et propose ainsi une pédagogie centrée sur l'analyse du besoin en formation permettant aux professionnels d'être en adéquation avec les nouvelles exigences du champ professionnel (adaptations sociales aux nouveaux publics, aux nouveaux enjeux sociétaux et aux nouvelles missions confiées aux institutions)

5. Une pédagogie globale

Nous avons comme volonté de mettre en œuvre une pédagogie interactive organisée en ateliers de mutualisation. Chaque session se présente comme une occasion unique de bénéficier d'un apport de connaissance de haut niveau et de découvrir des situations concrètes rencontrées et exposées par les autres participants. Ainsi il est possible d'appréhender les problématiques propres à d'autres lieux d'activité et en lien avec le sujet du module de formation choisie.

Cette pédagogie interactive favorise l'appropriation des connaissances, la capacité de faire des liens théorie /pratique et l'appropriation des concepts développés pour une transformation et/ou une amélioration des pratiques professionnelles. Notre vocation essentielle étant de :

- Contribuer à la formation permanente de professionnels en exercice
- Etre un espace de ressources pour les professionnels en exercice dans le champ de l'Intervention Sociale
- Contribuer à la formation initiale.

La pédagogie retenue, loin de mettre à l'écart la nécessaire acquisition de nouvelles connaissances, la favorise en mettant au cœur des interventions des formateurs, les participants aux sessions. Nous avons conscience que le besoin d'accompagnement, de formation, de ressource s'exprime à travers les interrogations soulevées par la pratique quotidienne dans les situations rencontrées dans la vie professionnelle. Nos propositions s'orientent vers la facilitation de l'expression des interrogations soulevées par la pratique et la confrontation au réel, les situations rencontrées dans la vie professionnelle. Cette pédagogie « inductive » favorise la créativité intellectuelle « cadrée » par l'expertise des intervenants.

La prise en compte des transformations de la société, la nécessaire collaboration avec les partenaires sociaux et politiques doivent permettre au centrage de la pratique autour de l'utilisateur de contribuer à la cohésion sociale en « contextualisant les individus ». Ainsi les formations dispensées sont conçues selon un dispositif d'alternance.

Elles constituent une démarche de professionnalisation dynamique au sein de laquelle les stagiaires sont acteurs de leur formation au travers d'un va-et-vient constant :

- Entre l'acquisition de savoirs, de savoir faire et de savoir être et leur confrontation aux réalités professionnelles,
- Entre leurs connaissances antérieures et les nouvelles connaissances acquises,
- Entre les pratiques professionnelles et leur formalisation,
- Entre l'agir professionnel et la réflexion, et ce, dans une démarche de changement participatif.

Les actions de formation dispensées par l'IRIS permettent :

- de prendre en compte les réalités tant sociales et économiques, que culturelles des usagers.
- D'analyser les besoins des usagers, notamment des enfants et des familles afin d'être en mesure de proposer des actions psycho-socio-éducatives adaptées.
- De situer les usagers au centre des pratiques professionnelles.
- De construire et conduire une démarche de projet.
- De construire et conduire des actions collectives.
- De se situer dans une équipe pluri disciplinaire où les différences ne sont pas vues en termes d'opposition ou de rivalité, mais en terme de complémentarité.
- De se situer comme acteur en partenariat afin de contribuer à la centration de l'action sociale et des interventions autour de l'utilisateur.

6. L'évaluation :

Elle concerne :

1. une évaluation des dispositifs de formations
2. une évaluation des effets produits une fois les formations achevées
3. une évaluation des actions de recherches dans lesquelles IRIS est engagée
4. le respect des valeurs présentées dans le projet

B. La profession d'Éducateur de Jeunes Enfants

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil de la petite enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :

- **la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille** : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service.
- **un positionnement particulier dans le champ du travail social** : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques.



Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

- **une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance** : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue.

Les domaines de compétences des EJE se déclinent en quatre axes :

- L'accueil et l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille,
- L'action éducative auprès du jeune enfant,
- La communication professionnelle,
- Les dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales.

Ces quatre axes se déploient dans un système complexe, interagissant constamment avec le politique, le juridique, l'économique et le psycho sociologique.

On recense environ 9000 éducateurs de jeunes enfants (données DREES 1998) employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Leurs secteurs d'intervention sont :

- le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile...
- le secteur sanitaire
- le secteur médico-social
- le secteur de l'assistance éducative
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation
- le secteur de l'éducation

et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

L'intervention et l'action sociales constituent un système complexe dans une société en mutation, en interaction avec l'économique, le politique et le juridique. Les évolutions tant sociales que sociétales de la société contemporaine suscitent de nouvelles missions. Les professionnel(le)s de l'action sociale et médico-sociale comme ceux de la petite enfance, dont les éducateurs(trices) de jeunes enfants sont confronté(e)s dans le cadre de leurs pratiques quotidiennes, à des publics de plus en plus fragilisés par des conditions de vie difficiles (isolement, désaffiliation,, chômage, précarisation financière, surendettement de certaines familles, précarisation de l'emploi et de l'habitat, difficultés à concilier les différents temps sociaux, etc.). Face aux problématiques complexes et difficiles des usagers des institutions d'accueil de la petite enfance comme de l'action sociale et médico-sociale, les professionnel(le)s, notamment les éducateurs(trices) de jeunes enfants doivent développer de

nouvelles compétences, développer une expertise technique.

Ainsi face à la complexification de l'intervention sociales, les formations (continues et diplômantes) proposées et mises en œuvre par le centre de formation IRIS visent à :

- Doter les professionnel(le)s d'outils conceptuels et méthodologiques leur permettant de penser l'action, d'impulser des projets pour les usagers, en ayant une compréhension des processus interindividuels, intersubjectifs, tels que les résistances au changement, les conflits interindividuels, etc. ;
- Penser l'action sociale, notamment la prise en charge des jeunes enfants, dans un contexte global, c'est-à-dire en lien avec le politique, l'économique et le juridique dans le cadre d'une pratique éthique ;
- Appréhender les mécanismes sociaux des transformations de la société contemporaine et l'impact de celles-ci sur l'intervention sociale et médico-sociale comme sur l'accueil des jeunes enfants dans les établissements ou services d'accueil pour les enfants de moins de six ans ;
- Interroger le sens des pratiques professionnelles et ainsi participer à l'évolution de ces dernières ;
- Doter les futur(e)s éducateurs(trices) de jeunes enfants d'outils d'analyse et de réflexion nécessaires pour penser leurs actions référées à des valeurs éthiques indispensables à leur fonction.

C. Organisation de la formation

La formation théorique d'une durée de 1 500 heures. Elle est construite à partir des quatre domaines de compétences et comprend quatre domaines de formation :

- ✿ DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille : 400 heures
- ✿ DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant : 600 heures.
- ✿ DF3 : Communication professionnelle : 250 heures.
- ✿ DF4 : Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales : 250 heures

ET

D'une formation pratique qui se déroule sous la forme de cinq stages d'une durée totale cumulée de 68 semaines (2 100 heures).

- ✿ DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille un stage de 32 semaines.
- ✿ DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant deux stages d'une durée de 10 semaines chacun.
- ✿ DF3 : Communication professionnelle un stage d'une durée de 10 semaines
- ✿ DF4 : Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales un stage d'une durée de 6 semaines.



La répartition détaillée des stages pratique se trouve dans l'article 6 de l'arrêté du 16 novembre 2005. La formation en alternance vise l'acquisition de compétences professionnelles prenant appui sur :

- ↳ la connaissance des politiques sociales, du contexte et des structures de l'action sociale, des missions du travail social et de ses différents acteurs,
- ↳ la compréhension des besoins évolutifs des familles,
- ↳ l'acquisition de méthodologies de construction de projets d'interventions socio-éducatives et d'accompagnement des enfants et des familles,
- ↳ l'acquisition et l'intégration d'un ensemble de connaissances sur l'enfant et son environnement,
- ↳ la connaissance de soi pour développer :
 - sa capacité à analyser sa pratique et son implication professionnelle,
 - sa capacité d'adaptation - sa capacité à ajuster les réponses aux besoins et aux demandes de chaque enfant et de sa famille –
 - sa capacité à travailler en équipe et en partenariat,
- ↳ des acquisitions techniques pertinentes et adaptées aux jeunes enfants (activités de découverte, d'éveil artistique, culturel ...),
- ↳ - des acquisitions de techniques d'animation de groupe



1. Volume horaires des enseignements

FORMATION THÉORIQUE 1500 heures	FORMATION PRATIQUE 1 2100 heures
Domaine de formation 1 Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille 400 heures	Axe : Connaissance du jeune enfant et de son environnement – 180 heures Module 1 : Approche sociohistorique de la place du jeune enfant, de ses modes d'accueil et de la profession – 30 heures Module 2 : Histoire de l'éducation et de l'éducation nouvelle – 30 heures Module 3 : Introduction à la philosophie de l'éducation 30 heures Module 4 : Théorie et méthodologie de l'observation – 30 heures Module 5 : Développement de la personne tout au long de la vie – 60 heures Axe : Accompagnement des familles 120 heures Module 6 : Approche pluridisciplinaire de la famille - 60 heures Module 7 : Fonctions parentales : compréhension des relations parents/enfants et des relations enfant/fratrie – 30 heures Module 8 : Place des parents dans les institutions– 30 heures Axe : Méthodologie et accompagnement formatif 100 heures
1 Les personnes en situation d'emploi auprès de jeunes enfants ne doivent effectuer que deux stages d'une durée totale cumulée de 16 semaines, en relation avec le second domaine de formation.	

Domaine de formation 2 Accompagnement du jeune enfant dans son développement : cadres et mode d'intervention 600 heures	Axe : Connaissance du jeune enfant et accompagnement dans son développement – 330 heures Module 1 : Connaissance et accompagnement du développement de l'enfant – 60 heures Module 2 : Les médiations éducatives – 210 heures - Art et éducation – 15 heures - Éveil culturel et petite enfance : enjeux et réalité – 15 heures - Littérature enfantine 30 heures - Musique – 30 heures - Le jeu et l'activité ludique – 30 heures - Ateliers – 90 heures Module 3 : Approches des handicaps et des déficiences – 30 heures Module 4 : Approches des psychopathologies et des dysfonctionnements – 30 heures Axe : Conception et mise en place d'un projet éducatif : 120 heures Module 5 : Projet éducatif et évaluation, méthodologie, pratique : démarche d'observation et d'analyse des situations éducatives – 30 heures Module 6 : Approche et utilisation des techniques éducatives, d'expression et d'expérimentation – 30 heures Module 7 : Théories des apprentissages – 30 heures Module 8 : La vie quotidienne en institution – 30 Heures Axe : Prévention et intervention : 60 heures Axe : Méthodologie et accompagnement formatif : 90 heures
--	---

Domaine de formation 3 Communication professionnelle 250 heures	Axe : Dynamique de l'organisation – 57 heures Module 1 : Introduction aux sciences sociales – 18 heures Module 2 : Sociologie des organisations – 18 heures Module 3 : Institutions et organisations dans le champ de la petite enfance – 21 heures Axe : Dynamique de la communication – 81 heures Module 4 : Introduction à la psychologie sociale – 21 heures Module 5 : La communication 30 heures Module 6 : Les outils de l'information et de la communication ; Les écrits professionnels – 30 heures Axe : Dynamique participative – 60 heures Module 7 : Compréhension des relations interindividuelles et de groupes –30 heures Module 8 : Initiation aux outils et techniques propres aux fonctions d'encadrement – 30 heures Axe : Méthodologie et accompagnement formatif : 52 heures
--	--

Domaine de formation 4 Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales 250 heures	Axe : Connaissance des institutions et acteurs concourant à l'accueil et à la prise en charge du jeune enfant et de sa famille – 78 heures <i>Module 1 : Les institutions 24 h</i> <i>Module 2 : Les acteurs de l'intervention sociale 24 h</i> <i>Module 3 : Exercice professionnel, responsabilité, déontologie, droit – 30 heures</i> Axe : Organisation administrative en France et en Europe – 36 heures <i>Module 4 : Politiques sociales et de santé en France – 21 heures</i> <i>Module 5 : Politiques sociales et de santé en Europe – 15 heures</i> Axe : Politiques familiales et en direction de la petite enfance : réalités et enjeux – 63 heures <i>Module 6 : Politiques familiales et de conciliation vie familiale et vie professionnelle – 24 heures</i> <i>Module 7 : Petite enfance et action publique – 24 heures</i> <i>Module 8 : Institutions, violence et maltraitance – 15 heures</i> Axe : Méthodologie et accompagnement formatif – 73 heures <i>Module 9 : Introduction à la méthodologie de l'enquête et de l'étude de besoin – 12 heures</i> <i>Module 10 : Méthodologie de la démarche de projet – 30 heures</i> <i>Module 11 : Accompagnement formatif – 31 heures</i>
---	--



2. parcours personnalisés de formation pour les personnes bénéficiant de dispense de certification ou d'allègement de formation

Les candidats possédants un diplôme en travail social de niveau III seront dispensés des cours et de la certification relatifs aux domaines de formation 3 et 4.

Si la demande d'allègement de formation d'un candidat est retenue par le centre de formation, le candidat participera à une journée spécifique de formation, préalable au démarrage du dispositif. Cette journée de formation sera destinée à tous les candidats bénéficiant d'un allègement.

Ce temps spécifique vise à aider le candidat sollicitant un allègement à se situer dans l'architecture de la formation qui lui sera alors proposée.

En effet chaque demande d'allègement étant spécifique, il est nécessaire d'accompagner ces situations singulières et de leur permettre de se repérer pour eux même, mais aussi par rapport aux autres étudiants ainsi que par rapport aux liens entre les différents modules constituant les domaines de formation du DEEJE.

Pour toutes autres dispenses et allègements voir le tableau récapitulatif ci-joint :



TABLEAU D'ALLÈGEMENT POSSIBLE ET DE DISPENSE DE DOMAINE DE FORMATION

DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat/domaines de formation	DIPLÔME D'ÉTAT d'assistant de service social	DIPLÔME de conseiller en économie sociale familiale	DIPLÔME D'ÉTAT d'éducateur spécialisé	DIPLÔME D'ÉTAT d'éducateur technique spécialisé	DIPLÔME D'ÉTAT relatif aux fonctions d'animation
DF 1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille.	Allègement possible	Allègement possible	Allègement possible		
DF 2 : action éducative en direction du jeune enfant.	Allègement possible	Allègement possible	Allègement possible	Allègement possible	Allègement possible
DF 3 : communication Professionnelle.	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
DF 4 : dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

3. Mode de Validation

La formation EJE est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme d'État délivré par la DRJSCS. L'examen est constitué de 2 épreuves pour chacun des quatre domaines de formation :

Deux épreuves sont organisées pour chacun des Domaines de formation :

- une par la DRJSCS en centre d'examen
- une autre en contrôle continu par le centre de Formation

Les épreuves organisées valident les Domaines de Compétences (DC) associées aux Domaines de Formation (DF)

Épreuves de certification	DC1	DC2	DC3	DC4
Centre de formation	Contrôle continu. <i>coefficient 2 :</i>	Dossier « 15 pages » <i>coefficient 2</i>	Contrôle continu <i>coefficient 2</i>	Note de contrôle continu <i>coefficient 2</i>
DRJSCS	Mémoire : Écrit <i>coefficient 2</i> Oral <i>coefficient 2</i>	ORAL <i>coefficient 4</i>	Ecrit <i>coefficient 4</i>	Ecrit <i>coefficient 4</i>

Chacune des épreuves est notée sur 20 et assorti d'un coefficient. La note finale du domaine de certification est donc la moyenne de ces deux épreuves, ramenée à une note sur 20. Le candidat est réputé avoir validé le domaine si cette moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10 sur 20. Le candidat obtient le diplôme si il a validé les quatre domaines de certification.

Les modalités de validation de chacun des quatre domaines de certification sont présentées en annexe 2 « référentiel de certification » de l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif à la formation d'Educateur de Jeunes Enfants.

D. Conditions d'accès à la formation

1. Déroulement et règlement des sélections des candidats à la formation d'Educateur de Jeunes Enfants

Ce règlement est encadré par l'arrêté du 16 novembre 2005 fixant les modalités de sélection et de formation des éducateurs de jeunes enfants



Dans un premier temps les candidat(e)s doivent solliciter le dossier d'inscription, dans lequel sera joint le règlement d'admission ainsi que le projet pédagogique du centre de formation Iris, puis le renvoyer accompagné des pièces justificatives (diplôme, expérience), et d'une lettre explicitant et motivant leur projet de formation.

Le DEEJE est ouvert aux candidats remplissant une des conditions suivantes :

- *Être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;*
- *Être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;*
- *Être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;*
- *Être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;*
- *Être titulaire d'un certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;*
- *Être titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude professionnelle « Petite enfance », du certificat d'aptitude d'aide-médicopsychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie et justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance ;*
- *Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé par la DRASS*

2. Information du candidat :

- L'information sur le règlement d'admission est réalisée par affichage, mises à disposition de plaquettes détaillées faisant référence explicitement au règlement d'admission, moyens de communication électronique (site www.institut-iris.fr ou www.formation-eje.fr) ou téléphoniques.
- Le projet pédagogique de la formation d'éducateur de jeunes enfants est également à disposition des candidats, pour consultation, au Centre de formation IRIS ainsi que sur les sites internet sus cités.



3. L'admission en formation est conditionnée par des épreuves de sélection préalables

- *Une épreuve écrite (de 3 H 00) d'admissibilité tendant à vérifier la capacité à élaborer une pensée et à l'exprimer de manière structurée.*

Il s'agit :

- **d'une épreuve de résumé de texte** portant sur des problèmes sociaux, contemporains, d'éducation...
- **d'une épreuve de réflexion et d'argumentation.**

Aucun document personnel ou appareil permettant une communication avec l'extérieur dans la salle d'examens ne sont autorisés.

Cette épreuve est notée sur 20 ; toute note inférieure à 10 est éliminatoire et ne permet pas la poursuite de la sélection. Les candidats retenus seront admissibles à l'oral. **La note obtenue à l'écrit ne sera pas prise en compte lors de l'admission définitive. Elle vise seulement à accéder à la 2^{ème} partie de la sélection.**

Dispense :

Sont dispensés de l'épreuve écrite les titulaires des diplômes de niveau III suivants : Diplômes d'État d'assistant de service social, de conseiller en économie sociale et familiale, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, relatif aux fonctions d'animation.

- *Une épreuve orale d'admission de 30 mn composée :*

D'un entretien avec un psychologue intervenant dans le secteur d'activité, un formateur pédagogue ou d'un professionnel éducateur. Cet entretien vise à évaluer la motivation du candidat, ses qualités personnelles en regard de son expérience de vie (maturité), sa capacité à entrer en formation et, plus largement, à investir les divers contenus de celle-ci. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités et les exigences de la formation et doit permettre d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le (la) candidat(e) peut prétendre.

Cette épreuve est notée sur 20 en points entiers.

4. Décision :

Les candidat(e)s ayant obtenu, à l'épreuve d'entretien, une note supérieure ou égale à la moyenne sont déclarés admissibles à suivre la formation à l'IRIS pour la rentrée à venir.



Ces candidat(e)s sont classé(e)s par ordre des résultats obtenus. Les critères retenus pour départager, le cas échéant, les candidat(e)s totalisant le même nombre de points sont, dans l'ordre :

1. La meilleure note des deux candidats à l'oral
2. L'antériorité de la date d'envoi (ou de dépôt) du dossier d'inscription.

5. Critères d'admission :

Suivant cet ordre de classement, les candidats sont admis à entrer définitivement en formation à concurrence du quota requis. Une liste principale est ainsi établie de 30 places, les suivants constituent la liste complémentaire des personnes auxquelles il est fait appel, au fur et à mesure des défections des personnes admises, de la liste principale.

Les candidats n'ayant pu entrer en formation (*du fait du quota*) à cette session ainsi que les candidats refusés (*ayant obtenu au moins une note inférieure à la moyenne à l'une des épreuves de sélection*) pourront renouveler leur candidature pour une rentrée ultérieure et repasseront la totalité des épreuves.

6. Calendrier :

Le dossier d'inscription pour l'épreuve écrite doit impérativement être complet et retourné 7 jours avant la date de l'épreuve (Cachet de la poste faisant foi).

Les sessions de sélection ont lieu de Septembre à Juin inclus à Asnières sur Seine.

7. Droits d'examen :

Ils s'élèvent à 50 Euros pour l'épreuve écrite et 50 Euros pour l'épreuve orale et restent acquis à l'IRIS en cas de désistement du candidat.

8. Validité :

La validité de la sélection est d'une année.

Une commission de sélection composée de la direction du centre de formation ou de leur représentant, du responsable pédagogique de la formation et d'un professionnel titulaire du DEEJE en exercice, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation et la soumet à la DRJSCS IF.

IRIS s'engage à adresser chaque année au représentant de l'état dans la région son rapport d'activité et les résultats d'insertion professionnelle des diplômés et à renseigner dans les délais impartis les enquêtes statistiques portant sur les établissements de formation en travail social, réalisées sous l'égide du ministère des affaires sociales.



9. Entretien avant entrée en Formation :

Les possibilités de dispense de certification et d'allègements de formation seront abordées une première fois, lors de l'entretien oral de sélection.

Ensuite, chaque étudiant bénéficie d'un entretien individuel d'entrée en formation dans lequel sera évoqué son projet de formation dans sa globalité en regard aux possibilités d'allègements ou de dispenses. Un calendrier personnalisé de formation sera conçu pour chaque étudiant bénéficiant d'une particularité. Un protocole d'allègement sera élaboré et consigné dans le livret de formation de l'étudiant concerné. Les justificatifs de dispenses de validations seront aussi consignés dans ce livret. Le protocole sera défini par le CTP et renseigné par le RCA et signé et validé par la directrice et l'étudiant.